

♦ Victoire du CHSCT Euriware ouest ! :

Il apparaît que la coutume chez Capgemini soit d'annoncer en début de séance les victoires judiciaires. La CGT Capgemini se soumet donc à l'exercice en vous communiquant le résultat de la **cour de cassation du 7 décembre 2016, publié récemment au bulletin sous le n° 15-16769.**

La loi est sans équivoque : « L'employeur est obligé de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. »

Le CHSCT était bien dans son rôle quand il exigeait le respect des obligations légales en matière de prévention des risques professionnels.

En mai 2015 la cour d'appel donne raison au CHSCT Euriware ouest, en constatant l'existence de risques graves d'atteinte à la sécurité et à la santé des salariés du centre d'appel de Viking à Cherbourg.

Cette première victoire est aujourd'hui confirmée par la cour de cassation. Euriware et Proservia sont donc bien responsables des mauvaises conditions de travail des salariés. Vous lirez dans les attendus, qu'à la place d'Euriware, par la force des choses, Capgemini est devenue l'entreprise « donneur d'ordre » de l'entreprise sous-traitante Proservia. Vous noterez aussi **les nombreux objectifs chiffrés imposés par le donneur d'ordre dégradant ainsi les conditions de travail des salariés.** Cessons donc de confondre les auteurs de troubles, et que la direction se le tienne pour dit : **cette double victoire donne raison aux élus CGT, accusés par la direction et la CFDT de l'époque de s'occuper de ce qui ne les regardait pas.** La ténacité des élus CGT aujourd'hui récompensée n'en a pas fini sur ce sujet puisque les objectifs chiffrés restent toujours en vigueur.



♦ Rapport d'expertise des comptes :

Le CE a mandaté le cabinet Sextant pour l'analyse des comptes et des stratégies. La présentation des comptes se fait sans le directeur financier et Mr Bonnard ne sait pas répondre à plusieurs de nos questions. Nous ne comprenons pas la marge d'ATS ainsi que les chiffres concernant Sogeti Corporate. L'expert essaye d'expliquer avec les chiffres que la direction lui a donnés mais apparemment ils sont faux. La marge opérationnel d'ATS ne prend par en compte les coûts exceptionnels liés à la restructuration de l'entreprise. Pour faire simple, on croyait avoir des sous chez ATS mais pas du tout, tout est parti dans la holding, chez Sogeti Corporate ! Cette entité Mr Bonnard ne la connaît pas, selon lui, elle n'est pas menée à faire du résultat, pourtant les 40 salariés déjà très privilégiés ont une participation et un intéressement. Nous sommes vraiment des mauvaises langues, **car ce n'est pas de l'intéressement mais une part variable et ce n'est pas une participation mais une participation dérogatoire ! Vraiment c'est trop complexe pour qu'on puisse comprendre !** Et ne parlons pas des « management fees » ou honoraires entre filiales et leur holding, c'est une règle trop compliquée pour nous l'expliquer. C'est vrai, nous sommes trop débiles pour comprendre...



On note dans les chiffres une enveloppe de 5 millions chez Sogeti France pour les ruptures conventionnelles... On apprend aussi que le plan 2016-2018 est suivi. Ah! enfin une bonne nouvelle! Non même pas ! Il faut obéir à une « équation économique » qui revient à tirer les prix vers le bas. C'est joliment dit, faire des économies sur le dos des salariés, supprimer la sous-traitance, baisser le nombre d'inter-contrats, baisser les fonctions supports, en gros diminuer la masse salariale... Et la mise en place de la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) va pouvoir aider notre chère direction !

BREVES



Les chiffres : Depuis la création d'un seul CE, la direction promet aux élus une présentation uniforme facilitant ainsi la lecture des chiffres mensuels. Mais l'exercice semble compliqué car nous sommes à 8 mois de fonctionnement et les chiffres sont toujours une véritable torture pour notre compréhension. La direction admet l'incohérence de certains chiffres donnés. C'est du grand n'importe quoi pour ce qui concerne la présentation des TEA. De là à croire que cela soit fait exprès ... Nous demandons à suivre de plus près les effectifs **en janvier 2017**, l'effectif **ATS-INFRA** est de **7640 salariés**, dont 7 salariés BPO, 2698 salariés ATS Sogeti et 3353 salariés INFRA sogeti (soit 6062 salariés Sogeti France), enfin 1535 salariés Cap OS-Infra. Chaque mois la direction fait dire ce qu'elle veut aux chiffres. Et chaque mois, elle nous prouve qu'elle est championne pour utiliser la sémantique adéquate. Donc pour votre information les chiffres sont BONS, la direction a le sourire. Une légère augmentation des absences en janvier, la direction suppose que c'est la grippe !? L'art du comment éviter de se remettre en cause...



Le « Bench tampon » ou les salariés sur le carreau : Comme déjà expliqué le mois dernier, la perte du contrat Saffran va priver, à fin mars, plus de 100 salariés de boulot. Pas d'inquiétude la direction prévoit des ateliers GIM ! Alors qu'est-ce qu'on dit ?



◇ égalité pro 2015 !

Encore un grand moment... Le CE ATS-INFRA doit donner un avis sur le rapport des situations comparées femmes/hommes 2015 de Sogeti France. (Celui de CAP OS a été fait en 2016) Faut comprendre que la consultation de ce rapport est obligatoire mais normale-N+1 et là



Moi, quand je serai grande, j'aurai un salaire d'homme!

ment il est fait dans l'année nous sommes en N+2. La consultation se fait en fin de séance, plusieurs élus ont déjà quitté la salle de réunion. Ajoutons à ce tableau un fou rire de la direction ! Oui Mr Pauquet et Mr Bercharski se marrent, rouge pivoine et n'écoutent même pas ce que la commission égalité pro présente. C'est vraiment incroyable comme situation, c'est surréaliste ! Le détail qui tue est l'avis de la commission. Vous savez quand on est en accord avec le rapport on donne un avis positif, mais quand le rapport démontre que les inégalités ne sont pas rattrapées, que les évolutions carrière sont inégales, que la parité n'est appliquée nulle part, qu'il n'y a qu'une seule femme dans les 10 plus hauts salaires ...etc, l'avis donné devrait être négatif en insistant bien sur les résultats attendus pour l'année suivante. Et bien que nenni ! **L'avis de la commission est un avis : PAS POSITIF !** Incroyable ! L'art de se mouiller sans se mouiller ! Mieux que les Shadocks ! Bravo pour cette prise de position messieurs les élus majoritaires ! L'égalité n'est pas pour demain...

◇ fonctionnement du CE

C'est usant et excessivement énervant, le Comité d'Entreprise fonctionne à la mode « je-m'en-foutiste ». La direction donne le ton, en imposant un CE sur une journée. Depuis des mois nous demandons un CE sur au moins 2 jours avec l'épuisement de tous les points de l'ordre du jour. Depuis la mise en place du CE tous les points ne sont pas abordés. La direction fait ses « courses » et décide des sujets importants. Un point comme « l'égalité professionnelle » est traité à la dernière minute sans concentration, sans sérieux ! En début de séance nous avons passé plus de 30 minutes à écouter les corrections de PV par la direction (fautes d'orthographe ou de français) Et ensuite on passe du temps à rattraper le retard du CE Sogeti France, en présentant les chiffres du bilan 2015 et en présentant la méthode d'évaluation appliquée en 2015...Du grand n'importe quoi ! Pendant ce temps là les élus n'abordent pas des choses qui fâchent ou si peu ! C'est un CE de 7640 salariés, la direction ne nous envoie pas les documents, l'outil servant de stockage des informations pour les élus ne fonctionne pas correctement, les chiffres donnés sont erronés ou incohérents !...Il grand temps que les élus se réapproprient la réunion et s'imposent face à une direction qui se moque des salariés...



Prenez contact avec nous dès maintenant

Elu titulaire au CE : **Marc Thibout** – 06 75 03 73 56 – marc.thibout@cgt-capgemini.fr

Elue suppléante au CE : **Martine Delacroix** – 06 73 32 91 21 – martine.delacroix@cgt-capgemini.fr

Elu titulaire au CE : **Jean-Michel Doucet** – 06 37 01 69 11 – jean-michel.doucet@cgt-capgemini.fr

Elue suppléante au CE : **Laurence Mequecin** – 06 18 49 57 53 – laurence.mequecin@cgt-capgemini.fr

Représentante Syndicale au CE : **Marie-Emmanuelle Guilbert Vasselin** - 06 99 01 64 86 – megv@cgt-capgemini.fr

Syndicat CGT Capgemini – 263 route de Paris – Case 421 – 93514 Montreuil Cedex

<http://www.cgt-capgemini.fr> - contact@cgt-capgemini.fr – Suivez nous sur Twitter : @CGT_Capgemini



Augmentation-NAO: La direction s'engage à organiser avec les élus une réunion ad' hoc sur la présentation de la politique salariale dans le groupe afin de se justifier des 3 malheureuses réunions de négociations NAO et d'un résultat dérisoire du nombre d'augmentés face aux résultats du groupe. Mais nous la connaissons déjà la politique salariale du groupe : pas de rattrapage, encore moins d'égalité, tout est au mérite et encore ! Pour mériter, il faut surtout avoir de la **notoriété** !



MyExpenses : La bonne nouvelle se concrétise pour les assistantes. À la demande des élus, la surcharge de travail pour les assistantes due à la mise en place du nouvel outil fin 2016 sera récompensée par une prime de 200€ , pour 43 assistantes Sogeti France, 5 assistantes Cap OS et 20 assistantes ATS. Allez comprendre quelque chose vous? On réclame et la direction donne, trop simple !!



Plusieurs déménagements : Nantes, les déménagements dans le nouveau bâtiment regroupant toutes les entités commencent en avril et doivent se terminer pour fin mai. Echirolles, les locaux sont vides depuis des mois, seule la pancarte Capgemini reste et le loyer continue à être payé, la direction fait l'étonnée, elle va se renseigner ! Bail pour le nouveau bâtiment à Lille, les élus ne donnent pas d'avis sur le projet, la direction considère que c'est un avis négatif.

